

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.10/20

A quand un passage piétonnier ?

M. Michel Rottet, UDC

La question écrite demande des informations au sujet de la réalisation du chemin piétonnier longeant la Sorne depuis les anciens entrepôts Rippstein jusqu'à la rue de l'Avenir.

Ce cheminement piétonnier n'a jamais existé sur toute sa longueur, sa planification est née lors de l'élaboration du projet *Delémont marée basse* auquel il est étroitement lié puisqu'il est mentionné dans le Plan directeur localisé des aménagements de la Sorne et de ses abords. C'est une des mesures proposées pour la valorisation des berges avec des liaisons piétonnes. En parallèle, il est également mentionné dans le Plan directeur de la mobilité douce de 2017 dans le réseau piétonnier principal, dans les mesures à créer.

La réalisation est étroitement liée au développement de la parcelle située entre la station transformatrice des SID et l'immeuble n° 5 de la rue de Bellevoie. Des accords ont été trouvés avec le propriétaire pour que la planification de cette liaison soit prise en compte lors du développement d'un futur projet immobilier. Une réalisation anticipée ne serait pas opportune puisqu'elle est située à l'aplomb du futur garage souterrain et cela engagerait des coûts importants de reconstruction. Le dépôt public de ce projet est prévu en 2021 et la réalisation devrait suivre.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 18 janvier 2021